

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame SMETS Dominique demeurant rue Jean-Baptiste Lacroix 8 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé Chaussée d'Ottenbourg, 120 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section E n°173F2.

Le projet consiste en la transformation d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- La transformation intérieure de l'habitation avec la modification de son entrée située au premier étage via un escalier extérieur en façade avant ;
- La construction de deux lucarnes : une lucarne en façade avant de 3m15 de haut sur 4m70 de large ; une lucarne en façade arrière de 3m15 de haut sur 10m85 de long ;
- La transformation de la terrasse arrière ;
- La modification des allèges des baies existantes de l'habitation ;
- L'isolation complète de l'habitation ;
- Le gabarit de la maison est R+1+toit à 4 façades ;
- Le volume principal est à double pente ; les lucarnes sont à toitures plates ;
- Un isolant avec crépis blanc en façades ; une toiture en ardoise naturelles ou artificielles de teinte naturelle ; les menuiseries extérieures en pvc de teinte gris anthracite ; des garde-corps en métal inox ; des couvre-murs en zinc de teinte noir ; les lucarnes sont en crépis de teinte gris pour les joues et en tôle de même tonalité que les châssis ;
- Une emprise au sol identique (130m²).

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement Territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 au 31 mai 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 6 mai 2024